

L'an mil neuf cent trente, le vingt-neuf du mois de Septembre
à neuf heures du matin, devant Nous Monsieur Joseph Lecante,
Procureur....., OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE DE

DAMPREMY, PROVINCE DE HAINAUT, ont comparu en notre maison communale :

Philippe Heymans, âgé de cinquante-sept ans, domicilié à
Genève du défunt et Victor Heymans, âgé de trente-deux
ans, habitants, jadis de la même commune, tous deux
domiciliés à Dampremy, lesquels nous ont déclaré que ce
peut à dix heures de nuit, est décidé en cette commune.

Désire Alexandre Rondeau, sans profession, domicilié
à Dampremy, veu à Marie-Anne (née Franco) le dix-neuf
août mil huit cent cinquante, fils des défunts
Alexandre Rondeau et Caroline Bédeleine Cottet,
veuf de Léonie Darsmont.

Après lecture du présent acte..... Les comparants ont signé..... Acte passé.

Heymans ut il

Heymans Victor

Leons Diers